

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRAITEMENT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DES MRC DE LA MATAPÉDIA ET DE LA MITIS

Procès-verbal du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis, tenu au 1534, boul. Jacques-Cartier à Mont-Joli le 21 mars 2023 à compter de 15 h 00, sous la présidence de M. Georges Guénard.

1. Ouverture de l'assemblée

Sont présents

Mme Sylvie Blanchette	Mairesse d'Amqui	MRC de La Matapédia
M. Georges Guénard	Maire de Saint-Vianney	MRC de La Matapédia
M. Sébastien Lévesque	Maire de Sainte-Irène	MRC de La Matapédia
M. Georges Deschênes	Maire de Saint-Gabriel	MRC de La Mitis
M. Martin Soucy	Maire de Mont-Joli	MRC de La Mitis
M. Pascal Rioux	Maire de Saint-Donat	MRC de La Mitis

Sont aussi présent

M. Vincent Dufour	Coordonnateur	Régie
M. Joël Tremblay	Directeur général	MRC de La Matapédia
M. Marcel Moreau	Secrétaire-greffier	Régie

En ouverture de rencontre, le conseil d'administration observe une minute de silence en mémoire des victimes de la tragédie d'Amqui.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Résolution 2023-10

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal du 24 janvier 2023
4. Comptes à payer
5. Liste des comptes à recevoir
6. États financiers mensuels-janvier-février 2023

7. Nomination des officiers
8. Nomination secrétaire-trésorier adjoint
9. Suivi – entente Ville de Rivière-du-Loup et SÉMER
10. Appel d’offres pour le transport et traitement 2024-2025
11. Multiplateforme
 - 11.1 Suivi
 - 11.2 Addenda -étude géotechnique
12. Modernisation de la collecte sélective – lettre ÉEQ
13. Plan d’action PGMR 2023
14. Divers
 - a) Multiplateforme – Addenda - Banque d’heures
15. Levée de l’assemblée

3. Lecture et adoption du procès-verbal du 24 janvier 2023

Résolution 2023-11

Il est proposé par M. Sébastien Lévesque, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l’unanimité d’adopter le procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2023 tel que présenté.

4. Comptes à payer

Résolution 2023-12

Prélèvements	# 859 à 866	13 240.38 \$
Dépôts directs et prêts	# 500278-500302	701 460.96 \$
Prêt Komatsu		8 190.62 \$
Salaires	# 501708-501716	14 239.26 \$
Total		737 132.22 \$

De ce total, un montant de 14 719.79 \$ concerne le projet de multiplateforme.

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Martin Soucy et résolu à l’unanimité d’accepter les comptes à payer de février et mars 2023 pour un grand total de 737 132.22 \$.

5. Liste des comptes à recevoir

M. Vincent Dufour présente les comptes à recevoir pour février 2023.

Résolution 2023-13

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité d'adopter le dépôt des comptes à recevoir pour février 2023.

6. États financiers mensuels-janvier-février 2023

M. Vincent Dufour présente les états financiers de janvier et février 2023.

Résolution 2023-14

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par Mme Sylvie Blanchette et résolu à l'unanimité d'adopter le dépôt des états financiers mensuels de janvier et février 2023.

7. Nomination des officiers pour l'année 2023

Résolution 2023-15

Il est proposé par M. Pascal Rioux, appuyé par Mme Sylvie Blanchette et résolu à l'unanimité de nommer comme officier de la Régie :

- M. Martin Soucy à titre de président;
- Mme Sylvie Blanchette à titre de vice-président.

8. Nomination secrétaire-trésorier adjoint

Résolution 2023-16

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité de nommer M. Vincent Dufour à titre de secrétaire-trésorier adjoint du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de traitement des matières résiduelles des MRC de La Matapédia et de La Mitis.

9. Suivi-Entente Ville de Rivière-du-Loup et SÉMER

M. Vincent Dufour mentionne au comité avoir discuté avec les fonctionnaires et employés représentant la Ville de Rivière-du-Loup et la SÉMER afin d'en venir à un modèle d'entente à entériner lors de la prochaine rencontre.

10. Appel d'offres pour le transport et traitement 2024-2025

Résolution 2023-17

CONSIDÉRANT QUE la Régie doit poursuivre le transbordement des déchets et matières organiques au-delà du 31 décembre 2023 en raison des délais à l'implantation du projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moïse;

CONSIDÉRANT QUE la Régie prendra entente avec la Ville de Rivière-du-Loup pour la disposition des matières résiduelles au LET de Cacouna et avec la SÉMER pour le traitement des matières organiques pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2026;

CONSIDÉRANT QUE l'entente avec la Ville de Rivière-du-Loup prévoit le transport et la disposition de 4000-5000 tonnes de matières dans un LET externe, moyennant une compensation pour la différence de coût.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité d'autoriser M. Vincent Dufour, coordonnateur, à déposer un appel d'offres pour le transport et le traitement selon les paramètres suivants :

- Transport des matières résiduelles et organiques entre Mont-Joli et Cacouna;
- Transport de 4000-5000 tonnes de matières résiduelles entre Mont-Joli et un LET externe;
- Traitement de 4000-5000 tonnes de matières résiduelles dans un LET externe;
- Durée du contrat de 1 an (2024) avec possibilité de renouvellement de 6 mois à 1 an (2025)

11. Multiplateforme

11.1 Suivi

M. Vincent Dufour informe le comité des points suivants concernant le projet de multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moïse :

- La municipalité de Saint-Moïse a adopté le règlement de modification de zonage afin d'être conforme avec le schéma d'aménagement de la MRC de La Matapédia;
- Les forages dans le cadre de l'étude géotechnique ont eu lieu à la fin février, mais il y a eu des imprévus en raison d'un redoux;
- La Régie a rencontré le FCQGED afin de discuter de l'avancement du projet.

11.2 Addenda-étude géotechnique

Résolution 2023-18

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moise, la Régie doit réaliser une Étude d'impact sur l'environnement qui sera jugé recevable par le MELCCFP;

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre aux questions du MELCCFP dans le cadre de ce processus, la Régie a mandaté le consortium GBI SNC-Lavalin au montant de 32 192,83 \$, plus taxes applicables, pour une étude géotechnique;

CONSIDÉRANT QU'un redoux lors de la mobilisation des équipements de forage a entraîné des retards pour l'accessibilité du site et nécessité une seconde mobilisation;

CONSIDÉRANT QUE le consortium GBI SNC-Lavalin a déposé un addenda à l'offre de service pour ces coûts supplémentaires au montant de 7 820 \$, plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Mme Sylvie Blanchette, appuyée par M. Georges Deschênes et résolu à l'unanimité d'adopter l'addenda de GBI SNC-Lavalin pour les coûts relatifs au service additionnel pour machinerie supplémentaire pour les forages géotechniques, des frais en raison de l'inaccessibilité aux zones des forages et frais de gestion pour accompagnement au montant de de 7820\$ plus taxes applicables.

12. Modernisation de la collecte sélective – Lettre ÉEO

M. Vincent Dufour informe le comité qu'une lettre de Éco Entreprise Québec a été reçue par chacune des MRC et la Régie afin de discuter des modalités d'entente dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective.

13. Plan d'action PGMR 2023

Résolution 2023-19

Il est proposé par M. Georges Deschênes, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité d'entériner le mandat de mise en œuvre du plan d'action PGMR 2023 des MRC de La Matapédia et de La Mitis.

14. Divers

a) Multiplateforme - Addenda-banque d'heures

Résolution 2023-20

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet de Multiplateforme de gestion des matières résiduelles de Saint-Moïse, la Régie doit réaliser une Étude d'impact sur l'environnement qui sera jugé recevable par le MELCCFP;

CONSIDÉRANT QU'afin de faire cette étude, la Régie a mandaté le consortium GBI SNC-Lavalin et qu'une banque d'heures est prévue afin de répondre aux questions du MELCCFP dans le cadre de ce processus;

CONSIDÉRANT QUE la banque d'heures a presque été épuisée en raison de la nature des questions du MELCCFP;

CONSIDÉRANT QUE le consortium GBI SNC-Lavalin a déposé une demande d'avenant pour l'ajustement de la banque d'heures pour la revue du concept du LET demandé par le MELCCFP et terminer les réponses aux questions sur l'étude d'impact environnemental au montant de 81 990 \$, plus taxes applicables.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par M. Martin Soucy, appuyé par M. Pascal Rioux et résolu à l'unanimité d'entériner la demande d'avenant de GBI SNC-Lavalin pour pour l'ajustement de la banque d'heures pour la revue du concept du LET demandé par le MELCCFP et terminer les réponses aux questions sur l'étude d'impact environnemental au montant de 81 990 \$, plus taxes applicables.

15. Levée de l'assemblée

Résolution 2023-21

Il est proposé par M. Sébastien Lévesque de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 17h00.

Georges Guénard
Président de rencontre

Vincent Dufour
Coordonnateur de la Régie
Secrétaire-trésorier adjoint